



BULLETIN D'INSCRIPTION

Date d'inscription : _____

NOM et Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Tél. portable : _____ E.mail : _____

ADHÉSION obligatoire à l'association AAAP : _____ montant annuel _____ Individuel 50€
Couple 55€

DEUX OPTIONS de cotisation à l'atelier :

1 - **À l'année** _____ Individuel 460€
Couple 610€

- Remise d'une clé de l'atelier pour accès permanent du 01/10/22 au 30/09/23.
- Modèle en supplément (6€ par séance).
- Cuisson : incluse dans la cotisation.
- Possibilité d'échelonner le règlement en trois fois.

2 - **À la séance** _____ 20€

- Séance de pose avec modèle, de modelage ou de dessin.
- Cuisson : Payante selon la taille (5€ à 20€).

Le bureau de l'AAAP se réserve la possibilité de dénoncer l'inscription en cours d'année, en remboursant les frais au prorata des trimestres, dans le cas de non respect des consignes de sécurité et/ou de comportements incompatibles avec l'esprit de l'Atelier.

Mode de règlement :

Chèques à l'ordre de l'Association des Amis de l'Arbre de Pierre (AAAP).

1 chèque de 50€ ou 55€ pour être membre de l'AAAP, encaissé le 01/10/22.

+ 1 ou 3 chèques pour les cotisations qui seront encaissés les : 01/10/22 - 15/01/23 - 15/04/23.

Stages :

Les prix des stages à la journée, organisés au cours de l'année, sont fixés de la façon suivante :

- Adhérents inscrits à l'année :

Gratuit avec intervenant interne.

Partage du coût par le nombre de participants si intervenant externe.

- Autres adhérents :

20€ si intervenant interne.

20€ + partage du coût par le nombre de participants si intervenant externe.

Une participation supplémentaire peut être demandée à tous les participants s'il faut acheter un matériel spécial (propane par ex).